YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 99 - 203

OBJET : **Convention de prestations de service relative à des opérations de reconnaissance de sols préliminaires sur une propriété communale sise rue Raymond Poincaré - Avenue de l'Abbaye à yerres, conclue avec la société TECHNOSOL**

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de reconnaissance de sols préliminaires sur une propriété communale sise rue Raymond Poincaré - Avenue de l'Abbaye à Yerres et d'établir un rapport technique relatif à l'état desdits sols,

CONSIDERANT que la proposition de la société TECHNOSOL correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer une convention de prestations de service relative auxdites opérations de reconnaissance de sols préliminaires, avec la société TECHNOSOL sise Route de la Grange aux Cercles, 91160 BALLAINVILLIERS,

DIT que les honoraires sont fixés à 22 080,00 Francs H.T. soit 26 628,00 Francs T.T.C. (vingt huit mille six cent vingt huit francs),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020 , article 62261.

REÇU LE
- 3 SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Fait à YERRES, le 24 Août 1999

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE